

# ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE L'ÉTAT

**Service d'études CSC Alimentation et Services**

**03-05-2024**



Cette étude montre que le chômage et les dépenses environnementales n'ont qu'un impact extrêmement limité sur le budget de l'État ou de la sécurité sociale. Par contre, les dépenses en aides aux entreprises telles que les subsides salariaux ou le Tax shift<sup>1</sup> ont un coût très important qui impacte fortement les budgets et la dette. Ensemble, ils coûtent le même montant que celui du déficit public belge 2024.

Le service d'études de la CSC Alimentation et Services a épluché les dépenses et les recettes de l'État sur base des données de la Banque Nationale Belge et de l'OCDE. La centrale syndicale a aussi compilé plusieurs estimations du manque à gagner pour les finances publiques lié à différentes mesures telles que le *tax shift* ou les subsides salariaux, issues du Bureau Fédéral du Plan ou de la KULeuven.

Vous pouvez trouver toutes les données dans les tableaux, qui dressent un large panorama de la situation des finances publiques belges (cf. fichier Excel).

## **1. Méthodologie :**

### **a. Dépenses publiques**

Les dépenses publiques sont exprimées en montants (en euro) afin de montrer leur ampleur respective. Mais, lorsqu'on veut les comparer dans le temps, il faut les rapporter au PIB pour que la comparaison soit pertinente. Sur la période 2010-2022, le PIB a augmenté de 52%. Sur la période 2019-2022, il a augmenté de 16%.

### **b. Comment est calculé le manque à gagner lié au Tax shift ?**

Nous nous basons sur l'étude de la KULeuven qui évalue le coût direct du tax shift pour les finances publiques en 2018 à 8,9 milliards €. Elle estime également des effets retours positifs sur le budget de l'État à 1,3 milliards €. Soit un coût net de 7,6 milliards € en 2018, ou 1,6 % du PIB. A partir de l'année 2018, nous extrapolons ce montant proportionnellement à l'évolution du PIB.

### **c. Comment sont calculés les montants des subsides salariaux à destination des employeurs ?**

Ils sont simplement repris de chiffres communiqués par le Bureau Fédéral du Plan (BFP). Le montant des subsides salariaux totaux calculés par le BFP est de 22,6 milliards en 2024. De ce montant sont retranchés non seulement les réductions de cotisation patronales liées au *tax shift* déjà comptabilisées ci-dessus. Mais sont aussi retirés des subsides salariaux bénéficiant aux travailleurs, comme les titres services, ceux d'harmonisation des salaires ou ceux aux entreprises de travail adapté, car ils visent prioritairement à subsidier les revenus des travailleurs. Les subsides salariaux à destination des employeurs hors *tax shift* coûtent dès lors 11,4 milliards en 2024.

---

<sup>1</sup> Le tax shift, instauré par le gouvernement Michel, est un glissement fiscal. Dans les faits, ce glissement a principalement augmenté les impôts des citoyens (TVA notamment) et a été donné aux entreprises sous forme notamment de réduction de cotisations patronales.

<sup>2</sup> Capéau, B., Decoster, A., Maes, S., & Vanheukelom, T. (2018). Betaalt de taxshift zichzelf terug?. Leuvense Economische Standpunten, 2018(18), 1-9.

## 2. Résultats

Voici nos principaux résultats ressortant des bases de données OCDE, BNB, BFP et de l'étude de la KULeuven :

- En 2024, le **déficit public belge** est de 21,5 milliards euros (selon l'Agence Fédérale de la Dette). Or en 2024 également, le manque à gagner lié au **tax shift** est estimé 10 milliards euros (effets retours inclus) et les **autres subsides salariaux** bénéficiant directement aux employeurs sont estimés à 11,4 milliards euros. On a donc un total de 21,4 milliards euros de baisse des recettes, soit quasi le déficit public annuel.
- En 2024, la **dette totale belge** est de 523 milliards euros (selon l'Agence Fédérale de la Dette). Or depuis 2005, **les aides aux entreprises** (*tax shift* et autres subsides salariaux) ont coûté 263 milliards au total.
- En 2022, le montant des **intérêts payés par la Belgique** aux banques et autres prêteurs est de **9,2 milliards**. Il était de 13,5 milliards en 2010 (-32%). La Belgique paye donc de moins en moins d'intérêts car les taux étaient bas. Selon la BNB, la remontée des taux ne devrait pas poser de problème à court terme, mais cela en posera si dans plusieurs années les taux continuent à monter.
- En 2022 (données les plus récentes), le coût du poste « **chômage** » était de 6 milliards €. Il est au même niveau qu'en 2018 et 2019. Il est en diminution non-stop depuis l'année 2013 où il était à 9,4 milliards. Une partie de ce coût a été transférée dans la rubrique « sécurité sociale – invalidité » (par exemple suite à la baisse des régimes de chômage avec complément d'entreprise (RCC, aussi appelés prépension). Sur ces 6 milliards, seuls environ deux milliards concernent les **chômeurs longue durée**, le reste ayant trait aux RCC, au chômage temporaire, au chômage courte durée, etc.
- En 2022, le coût du poste « **dépenses environnementales** » est de 6,8 milliards. En 2012, il était déjà de 6 milliards. Il a donc peu augmenté (+13%) alors que l'écologie est souvent présentée comme une priorité.